

Paris, le 1^{er} octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Concertation grand âge et autonomie : Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, lance ce 1^{er} octobre « comment mieux prendre soin de nos aînés ? », une consultation citoyenne inédite par son ampleur.

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé lance ce 1^{er} octobre 2018 une vaste consultation citoyenne en partenariat avec Make.org. L'objectif est de permettre à tous les Français de formuler des propositions concrètes en répondant à la question « comment mieux prendre soin de nos aînés ? ». Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la concertation grand âge et autonomie, dont les travaux sont initiés ce 1^{er} octobre. Elle rassemble l'ensemble des parties prenantes aux niveaux national et régional, et remettra début 2019 un rapport opérationnel pour nourrir une réforme ambitieuse dans la perspective d'un projet de loi. La concertation intervient en complément des mesures annoncées lors de la feuille de route du 30 mai dernier.



[Grande-consultation-aines.make.org](https://www.grande-consultation-aines.make.org) : mobiliser massivement les Français grâce à un dispositif inédit du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2018

La plateforme Make.org est une solution digitale de consultation capable de mobiliser massivement les Français. Elle s'appuie sur un dispositif de recrutement unique par son ampleur, notamment au travers des réseaux sociaux. Chaque citoyen peut se prononcer sur les propositions faites par d'autres citoyens et proposer à son tour sa propre idée. La plateforme permettra de recueillir une contribution citoyenne utile pour nourrir les travaux de la mission de concertation grand âge et autonomie. Elle permettra, par son format inédit, de toucher les populations plus jeunes pour qu'elles puissent s'exprimer sur cet enjeu de société.

S'impliquant dans des grandes causes, Make.org a déjà prouvé l'efficacité de cette méthode notamment lors de la consultation en ligne « Stop aux violences faites aux femmes ».

Des propositions concrètes en 2019 pour définir les contours d'une réforme ambitieuse

Par lettre de mission en date du 17 septembre 2018, le Premier ministre a demandé à Dominique Libault, conseiller d'Etat, de conduire une réflexion sur le grand âge et l'autonomie.

Cette mission rapportera à Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé. Elle formulera début 2019 des propositions concrètes permettant au Gouvernement de définir les contours d'une réforme ambitieuse et d'un futur projet de loi. Un conseil d'orientation et un comité scientifique assureront la gouvernance de la concertation.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la feuille de route « grand âge et autonomie » présentée le 30 mai dernier, qui a également permis d'engager des premières mesures pour répondre aux besoins en matière de prévention, de soutien aux EHPAD et aux aidants, mais également d'accès aux soins.

Couvrir l'ensemble des aspects de la prise en charge de la perte d'autonomie

« Face à un véritable défi démographique, -en 2060, le nombre de personnes en perte d'autonomie atteindra 2,45 millions, contre 1,6 million en 2030-, notre ambition est de transformer en profondeur la manière dont est reconnu et pris en charge le risque de perte d'autonomie lié au vieillissement.

Notre priorité est de sécuriser cette prise en charge dans la durée et sur tout le territoire. Nos travaux seront conduits dans une double perspective pour apporter des réponses concrètes immédiates et des mesures à moyen et long termes.

Nous devons trouver les voies d'un accompagnement de qualité et équitable, tout en assurant la liberté de choix des personnes âgées. Or il n'y aura pas de liberté de choix sans repenser l'offre et sans reposer la question de la définition et de l'évaluation de sa qualité », explique Dominique Libault, pilote de la concertation.

La concertation et le débat qui se déroulent entre octobre 2018 et début 2019 portent sur un champ large :

1. Permettre le **libre choix** des personnes âgées, l'exercice de leurs droits et leur consentement aux mesures les concernant
2. Identifier les moyens d'une **prévention** plus efficace de la perte d'autonomie et d'une **politique de recherche** plus ambitieuse
3. **Simplifier le parcours** des personnes âgées en assurant une continuité et une plus grande rapidité dans la prise en charge
4. Définir les mesures nécessaires pour **soutenir les aidants** familiaux et trouver de nouvelles formes d'accompagnement solidaire des personnes âgées, par le bénévolat notamment
5. Apporter des réponses aux enjeux de formation, de qualité de vie au travail et d'**attractivité des métiers** pour les personnels intervenant dans l'accompagnement et le soin aux personnes âgées
6. **Redéfinir une offre** préservant au maximum la liberté de choix de la personne et le respect de son cadre de vie
7. Rénover les **aides et les prestations** pour les rendre plus lisibles, plus équitables, en maîtrisant les charges financières pour les familles
8. Définir les **modalités de financement** des prises en charge à domicile et en établissements afin d'en garantir l'accessibilité pour les familles
9. Accroître la **qualité des prestations** en établissements et à domicile

Une vaste concertation nationale « grand âge et autonomie » rassemblant parties prenantes et usagers entre octobre 2018 et février 2019

- **Donner la parole aux personnes âgées** prises en charge en établissements et à domicile, aux aidants et aux professionnels, grâce à des groupes d'expression et des entretiens individuels. Cette démarche intégrera plus de 60 personnes pour mieux comprendre les besoins et les attentes, puis tester les pistes envisagées.
- **Des forums régionaux** en métropole et outre-mer mobiliseront plusieurs centaines d'institutionnels, d'opérateurs et d'associations de bénéficiaires et d'aidants, pour faire remonter leurs analyses de terrain et s'inspirer de leurs bonnes pratiques.

- **10 ateliers** nationaux thématiques, regroupant des représentants de l'Etat et des collectivités, des experts, des personnes âgées, ainsi que des représentants des associations et des fédérations d'utilisateurs et de professionnels. Le travail des ateliers portera sur l'ensemble des thématiques (cf. page 1) et sera organisé en quatre grandes étapes : diagnostic, priorisation des objectifs, identification puis approfondissement des pistes retenues, formalisation et validation des conclusions.

Contact presse :

Elisabeth Sawicki - 07 62 45 73 86 - elisabeth.sawicki@sante.gouv.fr